

# MAIRIE DE SAINT-JORY

## DECISION

N°2024-32

### Marché public de travaux pour la création de deux classes et l'extension du réfectoire de l'école maternelle du Lac de Labou 2024-04

### Avenant n°01 Lot 01 Gros – Œuvre / VRD

#### **Le Maire de la Commune de Saint-Jory,**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2023 déléguant au Maire certaines attributions du conseil, et notamment "**De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget**";

#### DECIDE

**Art. 1** – Suite au marché cité en objet, notifié le 09/08/2024, il est nécessaire de conclure un avenant.

**Art. 2** – L'avenant N°01 du lot 01 « Gros-œuvre / VRD » a pour objet la réalisation de travaux supplémentaires, notamment la création de relevés périphériques en béton pour respecter l'arrêt du bardage en bois à 15 cm au-dessus du terrain brut. De plus, le bureau de contrôle a demandé la protection du seuil de l'entrée des classes par la réalisation d'un caniveau. La rampe PMR prévue initialement doit être allongée. Il est nécessaire d'ajouter un puisard supplémentaire par rapport au niveau constaté de la nappe phréatique. En outre, la reprise des poteaux en béton situés sur le porche d'entrée de l'école est devenue nécessaire. Et enfin, il convient de munir le local chaufferie d'un siphon de sol.

De plus l'avenant prend en compte des moins-values, notamment le raccordement des eaux usées vannes prévu initialement en limite du chemin de la plaine a pu être réduit en longueur par un branchement intermédiaire sur un réseau existant à l'intérieur de la cour. En conséquence, les reprises de voiries en traversées d'un parking et d'une chaussée n'ont plus lieu d'être.

**Art. 3** – L'incidence financière est - 2 197.44€ hors taxes, soit - 1.66% d'écart introduit par l'avenant.

Fait à Saint-Jory, le 26/11/2024

  
La Maire,  
DENOUWION-Victor

Publié le : 04/12/2024